

Société anonyme
COLRUYT GROUP
Edingensesteenweg 196, 1500 HAL
TVA-BE-0400.378.485, RPM Bruxelles

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 25 SEPTEMBRE 2024**

L'an 2024, le 25 septembre, au siège social à Hal, l'Assemblée générale des actionnaires de la société s'est réunie en présence d'Ernst & Young, commissaire, représenté par Madame Eef Naessens, et en présence des administrateurs suivants : Kriya One SRL, ayant pour représentant permanent Jef Colruyt, Korys Business Services I SA, ayant pour représentante permanente Madame Hilde Cerstelotte, Korys Business Services II, ayant pour représentant permanent Frans Colruyt, Korys Business Services III, ayant pour représentant permanent Wim Colruyt, Korys SA, ayant pour représentante permanente Madame Griet Aerts, Korys Management SA, ayant pour représentante permanente Madame Lisa Colruyt, 7 Capital SRL, ayant pour représentante permanente Madame Chantal De Vrieze, Fast Forward Services SRL, ayant pour représentante permanente Madame Rika Coppens, et Rudann SRL, ayant pour représentant permanent Rudi Peeters.

Comme le veut la tradition, un petit film d'introduction reprenant les principaux temps forts de l'exercice écoulé 2023/24 est présenté.

La séance est ouverte à 16 heures, sous la présidence de Monsieur Jef Colruyt. Monsieur le Président invite Monsieur Kris Castelein à remplir la fonction de secrétaire.

L'Assemblée désigne en qualité de scrutateurs : Messieurs Duyck et Blondiaux. L'Assemblée accepte cette désignation à l'unanimité.

Le Président dépose sur le bureau :

le registre des actionnaires (les actions enregistrées nominativement dans le registre des actionnaires),

ainsi que les justificatifs de la convocation à cette Assemblée générale :

- un exemplaire des lettres de convocation qui ont été envoyées nominativement aux actionnaires, au commissaire et aux administrateurs à la date du 26 août 2024 ;
- les publications au Moniteur belge ainsi que dans De Standaard et La Libre Belgique du 26 août 2024.

Le Président demande aux personnes présentes de signer la liste des actionnaires. Après signature, il est constaté que 665 actionnaires détenant ensemble 103.076.305 actions sont présents ou représentés. Abstraction faite des actions propres détenues par la société, 82,93% du capital-actions sont donc représentés. L'Assemblée générale décide qu'elle peut délibérer valablement des points à l'ordre du jour.

Il est également constaté que les personnes suivantes souhaitent assister à l'Assemblée :

- des journalistes
- des membres du personnel de Colruyt Group.

Il est demandé aux actionnaires présents si ces personnes sont autorisées à assister à l'Assemblée. L'Assemblée accorde cette autorisation à l'unanimité des voix.

Le Président déclare que les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour de la présente Assemblée :

1. Rapports annuels du Conseil d'administration

À titre informatif : les rapports annuels du Conseil d'administration et les rapports du commissaire pour l'exercice clôturé au 31 mars 2024 ; ainsi que le rapport du conseil d'entreprise à titre informatif. Ils concernent à la fois les comptes annuels de la SA Colruyt Group et les comptes annuels consolidés pour l'exercice clôturé au 31 mars 2024.

Communication des rapports annuels des Conseils d'administration de la SA Finco et de la SA Colruyt Group Services, ainsi que des rapports de leurs commissaires respectifs, pour l'exercice abrégé clôturé au 30 septembre 2023 des SA Finco et Colruyt Group Services, avec lesquelles la SA Colruyt Group a fusionné au 30 septembre 2023.

2. Rapport de rémunération pour l'exercice 2023/2024

Proposition de décision : approbation du rapport de rémunération pour l'exercice clôturé au 31 mars 2024.

3. Nouvelle politique de rémunération de Colruyt Group

Proposition de décision : approbation de la nouvelle politique de rémunération de Colruyt Group.

4. Indemnité de départ Stefan Goethaert SRL

Proposition de décision : approbation de l'indemnité de départ.

5. Comptes annuels

- a. Proposition de décision : approbation des comptes annuels de la SA Colruyt Group.

- b. Proposition de décision : approbation des comptes annuels consolidés de la SA Colruyt Group.
- c. Proposition de décision : approbation des comptes annuels de la SA Finco.
- d. Proposition de décision : approbation des comptes annuels de la SA Colruyt Group Services.

6. Approbation de la répartition bénéficiaire de la SA Colruyt Group

Proposition de décision : approbation de la répartition bénéficiaire de l'exercice clôturé au 31 mars 2024.

7. Distribution du dividende

Proposition de décision : approbation de ce dividende.

8. Décharge aux (anciens) administrateurs

- a. Proposition de décision : donner décharge aux administrateurs de la SA Colruyt Group.
- b. Proposition de décision : donner décharge aux administrateurs de la SA Finco.
- c. Proposition de décision : donner décharge aux administrateurs de la SA Colruyt Group Services.

9. Décharge au commissaire

- a. Proposition de décision : donner décharge au commissaire.
- b. Proposition de décision : donner décharge au commissaire de la SA Finco.
- c. Proposition de décision : donner décharge au commissaire de la SA Colruyt Group Services.

10. Renouvellement du mandat/nomination d'administrateurs

- a. Proposition de décision : nommer au poste d'administrateur de la SA Colruyt Group, pour une période de quatre ans qui arrivera à échéance immédiatement après l'Assemblée générale de 2028, la SRL Stefan Goethaert, dont le siège est établi à Doornstraat 28, 2610 Anvers, ayant le numéro d'entreprise 1010.077.727 et ayant pour représentant permanent Monsieur Stefan Goethaert.
- b. Proposition de décision : confirmer le mandat d'administrateur de la SRL Kriya One, dont le siège est établi à Lossestraat 9, 1670 Pepingen, ayant le numéro d'entreprise 1010.107.520 et ayant pour représentant permanent Monsieur Jef Colruyt, pour une période de deux ans qui

arrivera à échéance immédiatement après l'Assemblée générale de 2026.

- c. Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur au sein de la SA Colruyt Group, pour une période de quatre ans qui arrivera à échéance immédiatement après l'Assemblée générale de 2028, de la SA Korys, dont le siège est établi à 1500 Hal, Villalaan 96, ayant le numéro d'entreprise 0844.198.918 et ayant pour représentante permanente Madame Griet Aerts.

11. Mission relative à l'« assurance de l'information en matière de durabilité »

Proposition de décision : approbation du mandat octroyé à la SRL EY Réviseurs d'entreprises, dont le siège social est établi à Kouterveldstraat 7b, 1831 Diegem, représentée par Madame Eef Naessens, dans le cadre de l'exécution de la mission relative à l'« assurance de l'information en matière de durabilité ».

12. Ordre du jour

L'ordre du jour, le rapport annuel du Conseil d'administration et le rapport du commissaire ont été mis à la disposition des actionnaires présents durant la réunion. Ces documents étaient également disponibles préalablement sur le site web de la société www.colruytgroup.com sous Investisseurs/Informations destinées aux actionnaires.

DÉLIBÉRATION ET CONCLUSIONS

Avant de développer l'ordre du jour, le Président du Conseil d'administration, Jef Colruyt, ainsi que le CEO, Stefan Goethaert, le CFO, Stefaan Vandamme, et le COO Retail, Jo Willems, commentent en détail les activités de Colruyt Group, les axes stratégiques et les comptes annuels consolidés de l'exercice 2023/24. Ils concluent par un bref commentaire des prévisions financières pour l'ensemble de l'exercice 2024/25. Un bref compte rendu de la présentation et des prévisions pour l'exercice 2024/25 peut être consulté sous « Allocution du Président » sur le site web de la société www.colruytgroup.com sous Investir/Communication financière/Presse financière.

Ensuite, les actionnaires présents ont la possibilité de poser des questions ou de formuler des suggestions.

Au cours de la présentation, le Conseil d'administration a souligné l'importance de l'application d'un système équitable au sein de la distribution, conjugué à une simplification nécessaire des commissions paritaires dans le paysage de la distribution belge.

Les actionnaires formulent des suggestions supplémentaires sur l'élargissement de l'assortiment dans les magasins CMP ainsi que sur la simplification des applications numériques telles que l'app Xtra afin que toutes les générations puissent l'utiliser.

En ce qui concerne la vente de 30% de la participation dans Virya Energy à Korys, les actionnaires se voient confirmer que la procédure légale dans le cadre de la réglementation en matière de conflits d'intérêts a été suivie et que les administrateurs indépendants ont veillé à ce que l'évaluation soit effectuée correctement et à ce que la transaction entre les parties liées soit conforme au marché. Il est expliqué aux actionnaires que le maintien d'une participation de Colruyt Group dans Virya Energy en tant que distributeur constitue le bon choix stratégique car elle permettra au groupe d'atteindre ses objectifs de durabilité, y compris en matière de transport à zéro émission, de mieux répartir les risques liés aux investissements majeurs en matière de durabilité et d'en contrôler l'impact sur la rentabilité du groupe.

Les actionnaires se renseignent sur les perspectives d'avenir de l'enseigne Cru et sur l'expansion ou les acquisitions éventuelles dans les grandes villes. Parallèlement à la poursuite de l'accent sur la rentabilité et l'efficacité, Cru entend principalement jouer la carte de la passion et du savoir-faire alimentaire et mettre ces connaissances et cette expérience à disposition dans l'ensemble du groupe. Les actionnaires posent également quelques questions concernant les activités de commerce de gros. En Belgique, on ne sait pas toujours clairement si un magasin Spar appartient à Colruyt Group. En France, la fusion entre Degrenne Distribution et Codifrance ainsi que les perspectives d'avenir sont commentées.

En réponse à la question d'un actionnaire, il est confirmé qu'une collaboration avec des acteurs du marché du leasing (canal B2B) constitue un pilier important pour Bike Republic dans la poursuite de la croissance de son chiffre d'affaires.

Dans le cadre des objectifs de durabilité fixés en interne, le groupe visant entre autres une hausse du nombre d'emballages recyclables ou réutilisables, il est indiqué qu'il existe des arguments fondés en vue de continuer à utiliser tout de même du plastique dans un certain nombre d'applications.

Les actionnaires reçoivent une explication quant à la forte baisse du taux d'endettement, qui est due notamment à la position de trésorerie élevée résultant de l'apport de liquidités provenant de la vente de Parkwind. L'émission de l'obligation retail verte était nécessaire pour faire face au flux de trésorerie limité au cours des périodes précédentes.

En ce qui concerne la raison de la confirmation des prévisions, le Conseil d'administration souligne la forte pression persistante sur les prix et les promotions, l'incertitude quant à l'inflation des prix alimentaires, la base de comparaison élevée avec le premier semestre de l'exercice précédent et la conviction que le groupe sera en mesure de rattraper le retard encouru au premier semestre durant le second semestre de l'exercice 2024/25.

Enfin, le Conseil d'administration procède à un échange de vues avec les actionnaires sur la rentabilité et les mesures d'atténuation correspondantes d'un certain nombre d'activités, en particulier en France et dans le non-food en Belgique.

Le Conseil d'administration prend note de toutes les remarques formulées par les actionnaires et en tiendra compte lors de ses prochaines réunions.

Après ce tour de table, l'Assemblée Générale poursuit le développement de l'ordre du jour.

1. Rapport annuel du Conseil d'administration et rapport du commissaire

L'Assemblée générale prend connaissance, à titre informatif, du rapport du Conseil d'administration, des rapports du commissaire, du rapport du conseil d'entreprise, des comptes annuels de la société et des comptes annuels consolidés de Colruyt Group, ainsi que des rapports annuels des Conseils d'administration de la SA Finco et de la SA Colruyt Group Services, et des rapports de leurs commissaires respectifs concernant l'exercice abrégé clôturé au 30 septembre 2023 des SA Finco et Colruyt Group Services avec lesquelles la SA Colruyt Group a fusionné au 30 septembre 2023.

L'Assemblée autorise le Président à ne pas lire à haute voix le rapport annuel du Conseil d'administration ni le rapport du commissaire.

Le commissaire commente son rapport et son opinion sans réserve pour les deux comptes annuels. Le secrétaire lit le rapport du conseil d'entreprise du 17 septembre 2024 afin de confirmer que les informations financières y ont bien été détaillées.

2. Approbation du rapport de rémunération 2023-2024

Madame Chantal De Vrieze, présidente du Comité de rémunération, commente le rapport de rémunération de l'exercice 2023/24 (qui fait partie du volet en matière de Corporate Governance du rapport annuel consolidé clôturé au 31 mars 2024 et disponible sur le site web de la SA Colruyt Group (www.colruytgroup.com)).

L'Assemblée approuve le rapport de rémunération 2023-2024, avec

- 92.382.039 voix pour
- 10.688.442 voix contre
- 0 abstention.

3. Nouvelle politique de rémunération de Colruyt Group

Le Président demande l'approbation de la nouvelle politique de rémunération de Colruyt Group, qui s'appliquera à nouveau pendant quatre ans.

L'Assemblée approuve la nouvelle politique de rémunération, avec

- 100.002.267 voix pour
- 2.970.041 voix contre
- 103.997 abstentions.

4. Indemnité de départ Stefan Goethaert SRL

Le Président demande l'approbation de la disposition relative à l'indemnité de départ prévue dans la convention de management conclue entre la SA Colruyt Group et la SRL Stefan Goethaert, ayant pour représentant permanent Monsieur Stefan Goethaert.

L'Assemblée approuve l'indemnité de départ de la SRL Stefan Goethaert, avec

- 92.607.906 voix pour
- 10.388.399 voix contre
- 80.000 abstentions.

5. Comptes annuels

Le Président demande l'approbation des

- a. comptes annuels de la SA Colruyt Group pour l'exercice clôturé au 31 mars 2024

L'Assemblée approuve les comptes annuels de la SA Colruyt Group, avec

- 102.998.813 voix pour
- 0 voix contre
- 77.492 abstentions

- b. comptes annuels consolidés de la SA Colruyt Group pour l'exercice clôturé au 31 mars 2024

L'Assemblée approuve les comptes annuels consolidés de la SA Colruyt Group, avec

- 102.998.813 voix pour
- 0 voix contre
- 77.492 abstentions

- c. comptes annuels de la SA Finco pour l'exercice abrégé clôturé au 30 septembre 2023

L'Assemblée approuve les comptes annuels de la SA Finco, avec

- 102.998.813 voix pour
- 0 voix contre
- 77.492 abstentions

- d. comptes annuels de la SA Colruyt Group Services pour l'exercice abrégé clôturé au 30 septembre 2023

L'Assemblée approuve les comptes annuels de la SA Colruyt Group Services, avec

- 90.992.988 voix pour
- 1 voix contre

- 102.998.812 abstentions.

6. Approbation de la répartition bénéficiaire de la SA Colruyt Group

Le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice comme suit :

- TE VERDELEN WINST: **4.615.010.537,97 EUR**
- WINSTVERDELING:

TOEVOEGING AAN DE WETTELIJKE RESERVE	+ 881.406,50 EUR
TOEVOEGING AAN DE ONBESCHIKBARE RESERVE	+ 152.669.985,72 EUR
UITKERING DIVIDEND	+ 297.397.989,97 EUR
WINSTPARTICIPATIE BOEKJAAR 2023/24	+ 2.863.962,93 EUR
OVER TE DRAGEN WINST	+ 4.161.197.192,85 EUR
TOTAAL:	+ 4.615.010.537,97 EUR

L'Assemblée approuve la répartition bénéficiaire à l'unanimité des voix.

7. Distribution du dividende

Le Président demande l'approbation de la décision de distribuer un dividende brut de EUR 2,38 par action. Ce montant comprend le dividende brut ordinaire de EUR 1,38 en complément du dividende intérimaire brut de EUR 1,00 par action qui a été payé le 22 décembre 2023.

Le dividende brut ordinaire de EUR 1,38 par action sera mis en paiement le 1^{er} octobre 2024, contre remise du coupon n° 15. L'ex-dividende ou l'ex-date est le 27 septembre 2024. La date de référence (record date) est le 30 septembre 2024.

L'Assemblée approuve le dividende brut, avec

- 103.055.802 voix pour
- 20.503 voix contre
- 0 abstention.

8. Décharge aux (anciens) administrateurs.

- a. Le Président demande de donner décharge aux administrateurs de la SA Colruyt Group pour leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 mars 2024.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs de la SA Colruyt Group, avec

- 101.406.135 voix pour
- 894.899 voix contre
- 775.271 abstentions.

- b. Le Président demande de donner décharge aux administrateurs de la SA Finco pour leur mandat durant l'exercice abrégé clôturé au 30 septembre 2023.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs de la SA Finco, avec

- 102.220.609 voix pour
- 80.425 voix contre
- 775.271 abstentions.

- c. Le Président demande de donner décharge aux administrateurs de la SA Colruyt Group Services pour leur mandat durant l'exercice abrégé clôturé au 30 septembre 2023.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs de la SA Colruyt Group Services, avec

- 102.220.610 voix pour
- 80.424 voix contre
- 775.271 abstentions.

9. Décharge au commissaire

- a. Le Président demande de donner décharge au commissaire pour son mandat auprès de la SA Colruyt Group durant l'exercice clôturé au 31 mars 2024.

L'Assemblée donne décharge au commissaire pour son mandat auprès de la SA Colruyt Group, avec

- 102.234.639 voix pour
- 66.395 voix contre
- 775.271 abstentions

- b. Le Président demande de donner décharge au commissaire pour son mandat auprès de la SA Finco durant l'exercice abrégé clôturé au 30 septembre 2023.

L'Assemblée donne décharge au commissaire pour son mandat auprès de la SA Finco, avec

- 102.234.639 voix pour
- 66.395 voix contre
- 775.271 abstentions

- c. Le Président demande de donner décharge au commissaire pour son mandat auprès de la SA Colruyt Group Services durant l'exercice abrégé clôturé au 30 septembre 2023.

L'Assemblée donne décharge au commissaire pour son mandat auprès de la SA Colruyt Group Services, avec

- 102.176.963 voix pour
- 124.064 voix contre
- 775.278 abstentions.

10. Renouvellement du mandat/nomination d'administrateurs

- a. Le Président demande l'approbation de la nomination en tant qu'administrateur de la SA Colruyt Group, pour une période de quatre ans arrivant à échéance immédiatement après l'Assemblée générale de 2028, de la SRL Stefan Goethaert, dont le siège social est situé Doornstraat 28, 2610 Anvers, ayant comme numéro d'entreprise 1010.077.727 et pour représentant permanent Monsieur Stefan Goethaert.

L'Assemblée approuve la nomination de la SRL Stefan Goethaert, avec

- 101.576.513 voix pour
- 1.419.785 voix contre
- 80.007 abstentions.

- b. Le Président demande l'approbation de la confirmation du mandat d'administrateur de la SRL Kriya One, dont le siège social est situé Lossestraat 9, 1670 Pepingen, ayant comme numéro d'entreprise 1010.107.520 et pour représentant permanent Monsieur Jef Colruyt, pour une période de deux ans arrivant à échéance immédiatement après l'Assemblée générale de 2026.

L'Assemblée approuve le mandat d'administrateur de la SRL Kriya One, avec

- 93.072.364 voix pour
- 9.622.093 voix contre
- 381.848 abstentions.

- c. Le Président demande l'approbation du renouvellement du mandat d'administrateur au sein de la SA Colruyt Group, pour une période de quatre ans arrivant à échéance immédiatement après l'Assemblée générale de 2028, de la SA Korys, dont le siège social est situé à 1500 Hal, Villalaan 96, ayant comme numéro d'entreprise 0844.198.918 et pour représentante permanente Madame Griet Aerts.

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de la SA Korys, avec

- 93.656.247 voix pour
- 9.420.058 voix contre
- 0 abstention.

11. Mission relative à l'« assurance de l'information en matière de durabilité »

Le Président demande l'approbation de confier la mission relative à l'« assurance de l'information en matière de durabilité » à la SRL EY Réviseurs d'entreprises.

L'Assemblée approuve l'octroi de la mission relative à l'« assurance de l'information en matière de durabilité » à la SRL EY Réviseurs d'entreprises, avec

- 103.076.016 voix pour
- 11 voix contre

- 278 abstentions.

12. Tour de table

Étant donné qu'aucun autre point n'est mis en délibération, il est procédé à la prise de connaissance du vote et du procès-verbal de la présente Assemblée. L'Assemblée générale n'a pas de remarques à formuler et le Président propose d'approuver le procès-verbal.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale est approuvé à l'unanimité des voix.

Le procès-verbal et le résultat du vote sont signés par le Président, le secrétaire, les scrutateurs, les administrateurs, le commissaire et les actionnaires qui le souhaitent.

[La page de signature suit ci-après]

Overzicht stemming / Aperçu des votes :

voor het % voor stemmen worden
de onthoudingen uit het totaal
(Niettemin is exclusief onthoudingen)

	VOOR pour	TEGEN contre	ONTHOUDING abstentions	TOTAAL Totale	% voor % pour
AGENDAPUNT 2 - Remuneratieverslag - Rapport de rémunération	92.387.863	10.688.442	0	103.076.305	89,63%
AGENDAPUNT 3 - Nieuw remuneratiebeleid Colruyt Group - Nouvelle politique de rémunération	100.002.267	2.970.041	103.997	103.076.305	97,12%
AGENDAPUNT 4 - Vertrekvergoeding Stefan Goethaert BV - Approbation de la disposition relative à l'indemnité de départ prévue	92.607.906	10.388.399	80.000	103.076.305	89,61%
AGENDAPUNT 5a - Goedkeuring jaarrekening Colruyt Group NV - Approbation des comptes annuels SA Colruyt Group	102.998.813	0	77.492	103.076.305	100,00%
AGENDAPUNT 5b - Goedkeuring geconsolideerde jaarrekening Colruyt Group - Approbation des comptes annuels consolidés SA Colruyt Group	102.998.813	0	77.492	103.076.305	100,00%
AGENDAPUNT 5c - Goedkeuring jaarrekening Finco NV - Approbation des comptes annuels de la SA Finco	102.998.813	0	77.492	103.076.305	100,00%
AGENDAPUNT 5d - Jaarrekening Colruyt Group Services NV - Approbation des comptes annuels de la SA Colruyt Group Services	102.998.812	1	77.492	103.076.305	100,00%
AGENDAPUNT 6 - Winstverdeling - Répartition bénéficiaire	103.076.305	0	0	103.076.305	100,00%
AGENDAPUNT 7 - Dividenduitkering - Distribution du dividende	103.055.802	20.503	0	103.076.305	99,89%
AGENDAPUNT 8a - Kwijting aan bestuurders Colruyt Group NV - Décharge aux administrateurs de la SA Colruyt Group	101.406.135	894.899	775.271	103.076.305	99,13%
AGENDAPUNT 8b - Kwijting aan bestuurders Finco NV - Décharge aux administrateurs de la SA Finco	102.220.609	80.425	775.271	103.076.305	99,92%
AGENDAPUNT 8c - Kwijting aan bestuurders Colruyt Group Services NV - Décharge aux administrateurs de la SA Colruyt Group Services	102.220.610	80.424	775.271	103.076.305	99,92%
AGENDAPUNT 9a - Kwijting aan commissaris Colruyt Group NV - Décharge au commissaire pour ses activités pour la SA Colruyt Group	102.234.639	86.395	775.271	103076305	99,94%
AGENDAPUNT 9b - Kwijting aan commissaris Finco NV - Décharge au commissaire de la SA Finco	102.234.639	86.395	775.271	103076305	99,94%
AGENDAPUNT 9c - Kwijting aan commissaris Colruyt Group Services NV - Décharge au commissaire de la SA Colruyt Group Services	102.176.963	124.064	775.278	103076305	99,88%
AGENDAPUNT 10a - Benoeming Stefan Goethaert BV - Nomination de la SRL Stefan Goethaert	101.576.513	1.419.785	80.007	103076305	98,62%
AGENDAPUNT 10b - Coöptatie Kriya One BV La cooptation de la société Kriya One SRL	93.072.364	9.622.093	381.848	103076305	90,61%
AGENDAPUNT 10c - Herbenoeming Korys NV - Renouveler le mandat de la SA Korys	93.656.247	9.420.058	0	103076305	90,88%
AGENDAPUNT 11 - Mandaat EY Bedrijfsrevisoren BV Assurance van de duurzaamheidsinformatie - mandat de la SRL EY Réviseurs d'Entreprises assurance de l'information en matière de durabilité	103.076.016	11	278	103076305	100,05%
AGENDAPUNT - Vrijstelling voorlezing proces-verbaal (verslag) A.V. - Exemption de relire le procès-verbal de l'AG	103.076.305	0	0	103.076.305	100,00%
AGENDAPUNT - Goedkeuring verslag Algemene Vergadering - Approbation procès-verbal de l'Assemblée générale	103.076.305	0	0	103.076.305	100,00%

Te tekenen door : Voorzitter, secretaris, aanwezige bestuurders, commissaris, stemnemers en aandeelhouders die dijnemen.

Voorzitter

Secretaris

Leden Raad van Bestuur

Commissaris

Stemnemers

Aandeelhouders,

controle
103.076.305